



# Avere

F R A N C E

COMMUNIQUE DE PRESSE

## **Fin 2022, près de 20 véhicules légers neufs sur 100 étaient électriques ou hybrides rechargeables, plus de 80 000 points de recharge étaient ouverts au public : quelles perspectives pour 2023 ?**

La mobilité électrique a pleinement pris son essor en 2022. Les chiffres sont éloquentes : 1 102 975 véhicules électriques et hybrides rechargeables légers en circulation en France, dont 346 865 immatriculés en 2022. Les véhicules électrifiés rechargeables légers neufs ont ainsi représenté, à l'année, près de 20 % du marché (18,3 % précisément, versus 15 % en 2021, 9,5 % en 2020 et 2,6 % en 2019). En parallèle, le nombre de points de recharge ouverts au public a largement augmenté : nous en annonçons, en janvier dernier, 53 667. Au 31 décembre 2022, la France comptait 82 107 points de recharge ouverts au public, soit une hausse de + 53 % en un an. 2023 promet ainsi de belles perspectives pour la mobilité électrique, avec la nécessité toutefois de garder à l'esprit, entre autres, deux leitmotivs : la qualité du réseau de recharge et le développement du marché de l'occasion.

### **Mobilité électrique : les chiffres-clés de l'année 2022**

#### **346 865 véhicules électriques et hybrides rechargeables légers neufs immatriculés en 2022 :**

- 346 865 véhicules électriques et hybrides rechargeables légers neufs immatriculés en 2022, dont 219 755 véhicules électriques (+ 26,1 % par rapport à 2021) et 127 110 (- 10,4 %) hybrides rechargeables (sources : AAAData, Avere-France et Columbus Consulting) ;

- 18,3 % de parts de marché à l'année (versus 15 % en 2021, 9,5 % en 2020 et 2,6 % en 2019). Ce sont les voitures électriques particulières qui ont le plus tiré leur épingle du jeu en s'accordant, sur le marché des voitures particulières donc, 13,1 % du marché ;

- 1 102 975 véhicules électriques et hybrides rechargeables en circulation en France (dont 690 093 modèles électriques et 412 882 modèles hybrides rechargeables). L'objectif du Contrat Stratégique de Filière, fixé à 1 000 000 de véhicules (600 000

électriques et 400 000 hybrides rechargeables) en circulation fin 2022, a été largement dépassé.

### **TOP 5 des véhicules électriques légers neufs les plus immatriculés en 2022 (particuliers et utilitaires) :**

- Peugeot e-208, avec 20 408 immatriculations (dont 1 189 versions « utilitaires ») ;
- Dacia Spring, avec 18 379 immatriculations (dont 53 versions « utilitaires ») ;
- Tesla Model 3, avec 17 005 immatriculations ;
- Renault Mégane E-Tech 100 % électrique, avec 15 681 immatriculations (dont 101 versions « utilitaires ») ;
- Fiat 500e, avec 15 186 immatriculations (dont 23 versions « utilitaires »).

### **TOP 5 des véhicules hybrides rechargeables légers neufs les plus immatriculés en 2022 (particuliers et utilitaires) :**

- Peugeot 3008, avec 10 775 immatriculations (dont 46 versions « utilitaires »)
- Peugeot 308, avec 6 718 immatriculations (dont 63 versions « utilitaires »)
- Citroën C5 Aircross, avec 6 652 immatriculations (dont 16 versions « utilitaires »)
- Mercedes GLC, avec 5 555 immatriculations
- Hyundai Tucson, avec 4 786 immatriculations (dont 12 versions « utilitaires »)

### **En 2023, les aides à l'acquisition évoluent**

*Le décret modifiant les évolutions des aides à l'acquisition pour 2023 a été publié le 31 décembre 2022 au Journal Officiel. Il diminue de 1 000 euros le montant maximal du bonus écologique pour l'achat ou la location d'une voiture particulière électrique (le faisant ainsi passer de 6 000 à 5 000 euros). Les véhicules dont le prix est supérieur à 47 000 euros et / ou dont le poids excède 2,4 tonnes n'ont plus droit à aucun bonus écologique, tandis que les hybrides rechargeables sortent, comme prévu, du scope.*

*A l'inverse, la prime à la conversion (octroyée lors de la mise à la casse d'un véhicule Diesel antérieur à 2011 ou d'un véhicule à essence immatriculé avant 2006) voit son montant maximal augmenter de 1 000 euros (5 000 -> 6 000) pour l'achat ou la location d'une voiture particulière « peu polluante ». Les contraintes de prix (inférieur à 47 000 euros) et de poids (en-dessous des 2,4 tonnes) sont en revanche les mêmes que pour le bonus écologique. Toutes les informations (concernant aussi les véhicules utilitaires et les véhicules lourds) sont à retrouver sur le site [ave-re-france.org](https://www.ave-re-france.org).*